

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°01/2018 de la séance du
Lundi 5 mars 2018 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Présidente : Mme A. Sandmeyer
Présents : 27 membres
Excusés : 5 membres
Mmes/MM. : O. Gasser, P. Guillaume, B. Jouvel, S. Teklits et Susanne Welle
Absents : 2 membres
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli et A. Wiedmer

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 DECEMBRE 2017 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et finances, en remplacement de M. Werner Fossé
6. Communications du Bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Dépôt de préavis : Néant
 - a) Relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale (ARAS) Riviera (préavis N°01/2018)
 - b) Relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis N°02/2018)
 - c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'400.00 pour couvrir les frais liés à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château (préavis N°03/2018)
9. Rapport des commissions : Néant
10. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progins, agent de proximité, le public et la presse (Le Régional).

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification quant au texte proposé par Mme Mareda lors de la dernière séance.

Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2017

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

V. Schweizer Ronnerström revient sur son intervention en page 11. Elle demande de supprimer la dernière phrase. Elle souhaitait parler du PGA, mais elle n'avait pas plus d'indication. Ce qu'elle voulait dire, c'est que l'on apporte peu au Château, alors que par rapport au PGA et du droit des constructions, il y a souvent des contraintes et des concessions à faire.

J.-F. Pilet demande d'enlever la phrase de M. Emery en haut de la page concernant le fait que Romande Energie ne va pas fermer ses portes si la Commune devait s'éclairer à la bougie.

J.-M. Emery répond que c'était dans le contexte régional et par rapport aux remarques du 2M2C. Il voulait insister sur le côté régional, mais il retire volontiers sa phrase.

I. Rinaldi souhaite apporter une précision au milieu de la page 7. Tous les membres de la Municipalité ont une flexibilité dans leurs emplois. S'il y a des heures de représentation dans le cadre de la Municipalité, il faut les reprendre en heures de congé.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 est accepté.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, explique que suite au déménagement de W. Fossé, ce dernier est considéré comme démissionnaire du Conseil communal.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que le prochain viennent-ensuite, Michael Pfaff, nous rejoindra lors de la prochaine séance du 30 avril 2018.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES, EN REMPLACEMENT DE M. WERNER FOSSE

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, attend les propositions. Elle explique que c'est la commission la plus intéressante du Conseil communal. Elle permet de découvrir la Commune.

Küncekli Cagin Tülay se présente.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, explique que conformément à l'art. 40 al. 2 Règlement, les membres de la commission sont élus par bulletins secrets.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote.

Bulletins délivrés : 27

Bulletins rentrés : 27

Valables : 27

Abstentions : 1

Voix : 26

Tülay Küncekli Tülay est élue.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique qu'elle a reçu un courrier de l'Union des Communes Vaudoises concernant la publication de leur livre : Gestion financière communale. Des flyers sont à votre disposition. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès d'elle.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, revient sur les votations du dimanche 4 mars. Il y a eu 53% de participation. Objets fédéraux : 1 : accepté par 222 voix contre et 31 voix contre. Objet 2 : rejeté par 200 voix contre et 67 voix pour. Objet cantonal : rejeté par 161 voix et 102 voix contre.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'elle a deux communications.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise

« La fin de l'année 2017 a été endeuillée par une triste nouvelle, le décès accidentel de Mme Françoise Prédi, tenancière de la Buvette du petit port. Juste par un petit mot, je voudrais ici lui rendre hommage et renseigner le Conseil sur la suite que la Municipalité entend donner à notre Buvette.

Certes pas Conseillère communale, mais très active au sein de notre communauté veytausienne. Le tempérament de Françoise, son envie de bien faire est reconnue de tous. On lui doit le développement et la notoriété de notre buvette du petit port et à ce titre la Municipalité lui en est très reconnaissante.

Vous l'avez certainement vu, nous avons fait paraître une annonce, les dossiers sont rentrés, la Municipalité fera son choix mais sachez que notre volonté est de poursuivre l'exploitation de la Buvette dans le même esprit qui était cher à notre population et à la population régionale.

Cet endroit est magnifique, nous y sommes attachés et c'est dans la reconnaissance de ce qui y a été fait que nous continuerons. »

8. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A LA REVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE D'ACTION SOCIALE (ARAS) RIVIERA (PREAVIS N°01/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique qu'une commission avait été nommée à l'époque et propose de renommer les mêmes commissaires.

Karen Armstrong, Viviane Schweizer Ronnerström et Joël Delmatti sont proposés.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la séance aura lieu au CSR à Vevey (dans les anciens bâtiments de l'EPA) et non à la salle des Remparts.

K. Armstrong indique qu'elle n'est pas disponible ce soir-là.

P. Ruch se propose.

La commission est élue par acclamation.

b) RELATIF A LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL, DS COMMISSIONS ET DU BUREAU (PREAVIS N°02/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que le préavis a été déposé par le Bureau, si bien que ce dernier renonce à proposer une composition de commission. Le Bureau propose qu'une commission de 3 membres soit nommée.

M. Pezutti demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir une commission, alors que les montants ont été acceptés par le Conseil communal dans le cadre du budget.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, répond que les montants n'ont pas été acceptés par le Conseil communal.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la somme globale a été acceptée par le budget, mais pas le détail.

La commission est composée de M. Pezutti, L. Mareda et C. Gademann.

J.-F. Pilet souhaite s'exprimer à titre liminaire. Il demande à que ce les commissaires vérifient que l'économie votée par le Conseil communal de CHF 6'000.- soit simulée et que les aménagements arrivent à ce résultat.

La commission est élue par acclamation.

c) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 57'400.00 POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA STABILISATION DE LA FALAISE SURPLOMBANT L'EDICULE PUBLIC (WC) DE LA TAVERNE DU CHÂTEAU (PREAVIS N°03/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose qu'une commission de 3 membres soit nommée.

La commission est composée de H. Sheth-Premjee, Y. De Bernardis et D. Ouro-Madeli.

La commission est élue par acclamation.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion préliminaire.

Il n'y a pas de remarque.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS

Néant.

10 QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström félicite la Commune d'avoir changé la barrière qui est au cimetière. Elle déplore toutefois la barrière de chantier au début du Chemin du Scex pour délimiter le parcage. On dirait un chantier.

A. Rey Lescure la remercie pour les félicitations. Il précise qu'il y a beaucoup de voitures qui se garent à cet endroit. Cette barrière est provisoire et ils réfléchissent actuellement à une meilleure solution.

J. Grandchamp indique qu'il a une question relative au bâtiment des Sureaux, soit la maison adjointe à la Pinte. On nous a dit que ce serait une réfection, puis ils ne devaient démolir qu'un seul étage. Or, c'est maintenant un trou. Il demande ce qu'il en est.

J.-M. Emery répond que cela a été une décision de la Municipalité en urgence. Le bâtiment ne devait pas être démoli autant. Les constructeurs se sont retrouvés devant un mur sans stabilité. La question s'est posée de savoir si on pouvait le garder ou le détruire. On a regardé avec la commission de l'urbanisme. Il y avait un vrai risque. En regardant le dossier, ce bâtiment n'avait pas une note intéressante. On a décidé, moyennant le respect du plan d'enquête, la démolition de cette partie. Une nouvelle mise à l'enquête aurait retardé les travaux. Le but est que cela se reconstruise. La municipalité a autorisé cette démolition. Le respect de la reconstruction sera conforme aux plans. Le SDT avait émis des remarques, notamment de recréer des ouvertures conséquentes dans le mur existant et cela sera fait. On préfère que le chantier continue avec une situation saine, tout en respectant les plans. Il y avait eu une mise à l'enquête avec moins de démolition, mais on respecte ce qui a été mis à l'enquête. Cela sera fait avec du neuf, notamment dans l'isolation extérieure, mais sans grands changements.

P. Mason demande quelle est la durée approximative des travaux. En effet, vu la valse des camions, cela devient dangereux.

J.-M. Emery précise que le chantier durera en tout cas une année. On va demander un planning et on va les rendre attentifs à la sécurité de la route. La reconstruction sera faite par Jacquet, et on leur demandera d'être attentifs à la route. On vous donnera de nouvelles informations lors de la séance du mois d'avril.

K. Armstrong demande s'il s'agit de la Résidence Stella, parce qu'il y a déjà toute une série d'image sur internet.

J.-M. Emery répond que la Municipalité n'a pas encore reçu les échantillons de couleurs pour les façades qu'ils doivent accepter.

J. Grandchamp indique qu'au bas de la Rue Bonivard, il y a un passage piéton, mais sans éclairage. On ne voit pas bien les piétons qui attendent surtout vers la voie descendante.

Ph. Andler précise que c'est peut-être un candélabre qui a des problèmes. Il va aller contrôler.

V. Schweizer-Ronnerström demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

J.-M. Emery répond qu'un problème a été résolu, à savoir la consolidation de la paroi. Un mur en béton a été construit. On est tranquille avec cette paroi. On a signifié le retrait des permis de construire pour les trois villas. Il a fait recours. On voulait avoir un nouveau projet remis à l'enquête, mais ce n'est pas le cas. Il a peut-être l'intention de nous le faire parvenir prochainement. On attend la décision de la CDAP. Si on a gain de cause, on convoquera le bureau et on leur demandera d'activer. On trouvera un projet réglementaire qui permettra de réaliser un projet rapidement.

J.-F. Pilet s'étonne du dernier article paru sur la solidarité de la Municipalité. C'est bien de garder une certaine distance sur la fusion et il apprécie la collégialité. Il trouve dommage que l'un des municipaux se démarque complètement de cette collégialité.

P. Ruch demande si on a des nouveaux éléments sur les démarches de remboursement pour le fortin au-dessus de Chillon.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que la Commune a reçu la somme. Elle apparaîtra dans les comptes.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie et clôt la séance, il est 20h39.

Prochaines séances du Conseil

30 avril, 11 juin, 10 septembre, 29 octobre et 3 décembre 2018

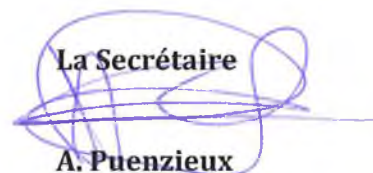
La Présidente



A. Sandmeyer



La Secrétaire



A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 5 mars 2018